Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Edition du 31 octobre 2019

Editorial

La page communale fait peau neuve en même temps que «Val-de-Ruz info».

Nouvelle présentation, sur deux pleines pages, migration en pages 10 et 11 du journal, caractères plus grands: ces changements ont pour objectif de rendre les informations officielles un peu plus attractives. Ainsi, plus de place sera faite à des articles de présentation des activités et des projets des unités administratives de la Commune, des photos ou de nouvelles rubriques comme le chiffre du mois qui a été introduit depuis quelques numéros.

C'est le 5 septembre 2013 que le président de Commune Christian Hostettler signait le 1er éditorial de la page communale dans «Val-de-Ruz info». Sous le titre «Votre Commune vous informe», cette page devenait l'organe officiel de transmission des informations communales, réglant par là-même la question des tous-ménages et autres communications publiques, plus coûteux et pas toujours visibles au milieu de la publicité.

Depuis lors, la collaboration entre «Val-de-Ruz info» et la Commune fonctionne à satisfaction des deux partenaires, chacun trouvant son intérêt dans cette convention: accessibilité à tous les administrés, partage des coûts d'édition et de distribution.

Le citoyen vaudruzien est également gagnant puisque le journal est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres et est aussi accessible sur le site internet communal. La ligne éditoriale de «Val-de-Ruz info», centrée sur la région et ses habitants, distille des informations de qualité qui ne peuvent pas toujours être relayées par la presse cantonale et donne la possibilité aux sociétés et aux acteurs locaux de faire la promotion de leurs manifestations.

Chacun des partenaires est bien évidemment indépendant au niveau du contenu de ses pages et de l'orientation donnée à ses articles. Un visuel différent et bien distinct permet au lecteur de dissocier les parties journalistiques des communications communales.

Les informations officielles sont aussi diffusées gratuitement par courrier électronique par voie d'abonnement à la Newsletter et via l'application NEMO News. Le site internet communal donne accès à toutes les informations et communiqués de presse émis par la Commune ainsi qu'aux documents et rapports des séances du Conseil général.

Conseil communal

Comment vous faites?

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz se déroulera **le 19 novembre 2019 à 19h30** sur le thème suivant: «Ecrans et Education». Elle a pour but d'élargir certaines connaissances des participants, pouvant ainsi leur permettre une utilisation consciente et responsable des écrans.

Les thèmes abordés sont:
- les enfants, les adolescents, les adultes et les écrans: un nouvel accompagnement;
- l'économie de l'attention: cerveau et multitasking;
- les réseaux sociaux: image, séduction, harcèlement;
- la sexualité: l'influence des écrans sur le développement de la sexualité;
- les jeux vidéo: entre passion et addiction.

Animation par Noémie Knobel, formatrice d'adultes (FSEA) et éducatrice sociale (HES-SO). Cette soirée se déroulera au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à *manuela.roth@ne.ch*.

Séance d'information

Dans le cadre de l'extension de la gravière du Tertre (cadastre de Coffrane), la Commune invite la population à une séance d'information, en présence de l'entreprise concernée, le **jeudi 7 novembre 2019 à 19h30** à l'Hôtel du Val à Malvilliers.

Val-de-Ruz Expo

La Commune sera présente à Val-de-Ruz Expo qui se tiendra à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin **du 14 au 17 novembre** prochain. A cette occasion seront présentés les partenariats sportifs réalisés entre la Commune et diverses associations. Ça va bouger sur le stand n° 39!

On ne jette pas tout à l'égout

- Restes de repas
- Médicaments
- Emballages
- Mégots de cigarettes
- Acide et poison
- Articles dangereux
- Cotons-tiges
- Serviettes et tampons
- Huiles de friture et graisses
- Litière pour chat
- Lentilles de contact
- Textiles
- Sachets de thé et marc de café
- Couches
- Lingettes humides
- Préservatifs

Ces déchets n'ont pas leur place dans les eaux usées. Ils polluent le système d'évacuation, compliquent le traitement des eaux et peuvent causer des dommages importants aux installations de la STEP. En outre, ils entraînent des coûts de fonctionnement inutilement élevés pour la collectivité.

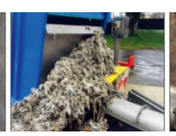

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner dans les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules de 18h00 à 07h00 est disponible sur le site internet communal. En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne, qui entraînerait une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants amendés.

Recrutement 2020

Une séance d'information sur l'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI-VdR) aura lieu le **jeudi 7 novembre 2019 à 19h30**, salle de la Bayarda, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson au-dessus du hangar du SDI-VdR.

Au cours de cette soirée, les personnes présentes seront informées sur l'organisation et les buts du SDI-VdR. Les tâches et obligations, l'instruction et les différentes possibilités d'incorporation seront également exposées.

L'incorporation se fera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du SDI-VdR. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

Déchets verts: pause hivernale

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» marquera une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroulera du **11 au 15 novembre 2019**. Elle reprendra pour tous les villages dès le 16 mars 2020.

Durant cette période, des conteneurs seront à votre disposition dans les déchèteries.

Hypnose Xpérience

Le **jeudi 28 novembre 2019 à 20h00**, rendez-vous est pris avec Pierr Cika qui viendra présenter un grand spectacle d'hypnose à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Pierr Cika, c'est 35'000 abonnés YouTube! Magicien depuis l'adolescence, né Pierre Cika à Montpellier, il est persuadé que les arts de la scène ne deviennent réellement magiques que lorsqu'on les partage avec les spectateurs, c'est pourquoi tous ses shows sont axés sur l'interactivité.

Réservation des places:
www.monbillet.ch.

Informations supplémentaires:
www.aureliecandaux.com.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:
- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

La Commune est heureuse de soutenir le projet de saison élaboré par acp agence artistique Aurélie Candaux et espère que la population vaudruzienne se déplacera en grand nombre pour assister à ce spectacle.

En faveur des personnes sinistrées

Lors de sa séance du lundi 30 septembre, c'est à l'unanimité que le Conseil général a approuvé l'acceptation des dons et adopté la création d'un fonds permettant leur redistribution en faveur des personnes sinistrées lors des intempéries du 21 juin dernier. En effet, selon les dispositions législatives actuelles, seul le Conseil général a la compétence d'autoriser la Commune à recevoir des dons et de valider la création d'un fonds affecté à une tâche particulière. Il s'agissait donc d'entériner formellement une décision prise les jours suivant la catastrophe au moment où d'autres communes, des particuliers, puis l'ECAP ont fait part de leur intention de verser une contribution en faveur des habitants touchés par les inondations ou de la Commune de Val-de-Ruz.

Le Conseil général a également accepté que la répartition des dons se fasse par une Commission d'attribution. Les membres seront nommés par le Conseil communal. En feront partie des personnes représentant les principaux donateurs ainsi qu'un membre du Conseil communal; elle sera présidée par le représentant du Conseil d'Etat.

Cette Commission aura pour but de fixer les règles de répartition, d'analyser les demandes et de répartir, à la fin du processus, l'entier des montants qu'elle aura à disposition. Son rôle n'est pas d'apporter un soutien financier immédiat, mais de contribuer aux coûts résiduels après l'intervention de toutes les assurances. Durant la phase d'urgence, la Commune est intervenue en assumant des coûts de prise en charge des dommages, comme la mise à disposition des bennes et des véhicules d'aspiration, l'évacuation des déchets et le traitement des boues pour un montant de plus d'un million de francs.

A ce jour, de nombreux habitants ne sont pas encore en mesure de transmettre à la Commission un dossier de demande d'aide, parce qu'ils sont en attente de décisions de la part de leurs assurances ou n'ont pas encore pu chiffrer l'ampleur de tous les dégâts qu'ils ont subis. Plusieurs familles sont toujours relogées dans des habitations transitoires; dans certains bâtiments, l'électricité et le chauffage fonctionnent grâce à des installations provisoires. Le retour à une situation normale prendra du temps, sans oublier que le vécu d'un tel drame et la perte de toute une partie de leur histoire a des effets collatéraux sur le moral des personnes touchées qui se souviendront longtemps de ce 21 juin 2019.

Offres d'emploi

La Commune recherche

- 1 exploitant réseau d'assainissement et STEP (H/F) à 100% pour une entrée en fonction tout de suite ou à convenir.

Pour la rentrée scolaire 2020:
- 2 apprentis employé de commerce (H/F);
- 2 apprentis assistant socio-éducatifs (H/F);
- 1 apprenti agent d'exploitation (H/F).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Connaissance du monde

Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le **mercredi 13 novembre 2019 à 20h00** avec la projection du film «Malaisie – Mosaïque des tropiques» en présence de Sarah-Laure Estragnat, auteure.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:
- 10 entrées gratuites (maximum deux par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Plus d'informations sur le site internet communal.

CONNAISSANCE DU MONDE
À L'ÉCRAN, UN FILM • SUR SCÈNE, L'AUTEUR

Attention aux arnaques

Des entreprises de la région ont été contactées par une société s'annonçant comme étant la Commune de Val-de-Ruz, dans le but de leur vendre une place dans un *Guide des entreprises*.

Les Autorités communales tiennent à rappeler qu'il ne faut en aucun cas répondre à ce marketing mensonger et que la Commune ne travaille qu'avec des prestataires qu'elle a légitimés. En cas de doute, il est recommandé d'exiger de la société vendeuse une preuve de légitimation.

Par ailleurs, cette manière de faire s'apparente à de l'escroquerie, punissable par la loi. En cas d'arnaque, il ne faut pas hésiter à porter plainte auprès de la police.

La chancellerie se tient à votre disposition en cas de doute au 032 886 56 00 ou à *commune.val-de-ruz@ne.ch*. La prudence est de mise.

www.val-de-ruz.ch